

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20130307-2013\_B099-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2013  
Date de réception préfecture : 13/03/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 7 MARS 2013  
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLE

**2013\_B099**

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché n° 10M083 relatif à un marché complémentaire de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation de la Chapelle des Pénitents Blancs - Extension du Musée Granet - Modification de la personnalité juridique du co-traitant.**

Le 7 mars 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 1<sup>er</sup> mars 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARCON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLES Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron.

**Excusé(s) avec pouvoir :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président donne pouvoir à BRAMOULLE Gérard – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARCON Jacques – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à TAULAN Francis – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PIERRON Liliane – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLES Marie Pierre – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à Christian LOUIT- FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren donne pouvoir à Robert DAGORNE.

**Excusé(s) :**

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles .

Gérard BRAMOULLE donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_2\_17**

**BUREAU DU 7 MARS 2013**

**Rapporteur : Jean BONFILLON**

**Thématique : Commande publique.**

**Objet : Autorisation de signer un avenant n°2 au marché 10M083 relatif au marché complémentaire de Maîtrise d'œuvre dans le cadre de la Chapelle des pénitents Blancs – Extension du Musée Granet – Modification de la personnalité juridique du co-traitant.**

**Décision du Bureau.**

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé d'autoriser la signature d'un avenant n°2 au marché complémentaire de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de la Chapelle des Pénitents Blanc ayant pour objet la modification de la personnalité juridique d'un co-traitant, induisant la modification de son relevé d'identité bancaire.

### **Exposé des motifs :**

En sa séance du 10 novembre 2010, le Bureau Communautaire approuvait le marché complémentaire au marché de Maîtrise d'Oeuvre n°10M083 au groupement conjoint non solidaire Bernard/Durand/Setor pour la réhabilitation de la Chapelle des Pénitents Blancs en une extension du Musée Granet.

Le marché complémentaire confiait à l'équipe de maîtrise d'œuvre la mission relative à la restauration du site en réponse aux prescriptions émises par le service de conservation des monuments historiques concernant notamment le traitement des façades et de la toiture de l'édifice.

Par délibération du 19 mai 2011, le Bureau Communautaire approuvait un avenant n°1 à ce marché arrêtant le coût prévisionnel des travaux à 650.000 € HT (valeur décembre 2010,) consécutif à la mise en œuvre de l'Avant Projet Définitif de l'opération.

Le présent avenant n°2 a pour objet de prendre en compte la modification de personnalité juridique intervenue dans la personne du co-traitant SETOR.

En effet, par courrier en date du 14 janvier 2013, la CPA a été saisie de la dissolution attribution avec transmission universelle de patrimoine de la société SETOR S.A.S au profit de sa société mère, la société SNC – Lavelin S.A.S. Cette dernière reprend donc les droits et obligations souscrits par SETOR S.A.S au titre du marché sus mentionné.

La société SNC-Lavalin fournit l'ensemble des documents et renseignements attestant de sa capacité à exécuter le marché ainsi qu'un nouveau RIB. Elle est à jour de ses obligations fiscales et sociales.

Le présent avenant a donc pour objet de permettre la continuation du marché.

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le code des marchés publics ;

VU la délibération n° 2009\_A\_143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la délibération n° 2010\_A\_119 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 portant transfert de la Chapelle des Pénitents Blancs ;

VU la délibération n° 2010\_A\_088 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 mettant en place l'Autorisation de Programme de l'opération ;

VU la délibération n° 2010\_B\_493 du 10 novembre 2010 du Bureau Communautaire approuvant le marché complémentaire au marché de maîtrise d'œuvre n°10M083 ;

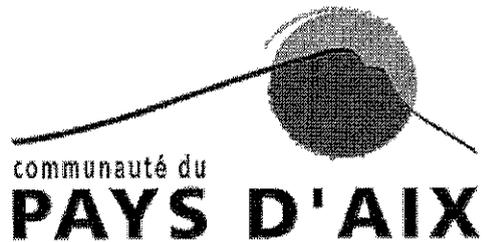
VU la délibération n° 2010\_A\_172 du Conseil Communautaire du 10 décembre 2010 révisant l'Autorisation de Programme ;

VU la délibération n°2011\_B\_204 du 19 mai 2011 du Bureau Communautaire approuvant l'avenant n°1 au marché complémentaire de MOE n°10M083.

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°2 ci-joint relatif au marché complémentaire n°10M083 de Maîtrise d'Oeuvre pour la réhabilitation de la Chapelle des pénitents Blancs à Aix en Provence, n'entraînant aucune incidence financière ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement.



**REHABILITATION DE LA CHAPELLE  
DES PENITENTS BLANCS  
AIX EN PROVENCE**

**AVENANT N° 2 AU MARCHE COMPLEMENTAIRE  
DE MAITRISE D'ŒUVRE N°10M083**

**MAITRE D'OUVRAGE :**  
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

**MAITRE D'ŒUVRE :**  
GROUPEMENT CONJOINT NON SOLIDAIRE :

**J.P. BERNARD**, Architecte d.p.l.g. Mandataire  
3 bd Aristide Briand  
13100 AIX EN PROVENCE

**J. DURAND**, Architecte d.p.l.g.  
3 bd Aristide Briand  
13100 AIX EN PROVENCE

**B.E. SETOR**  
350 av. du Club Hippique  
Le Présidium A  
13090 AIX EN PROVENCE

**AVENANT N° 2 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE N°10M083**

Marché initial de maîtrise d'œuvre en date du 1<sup>er</sup> décembre 2010 enregistré à la Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence le 6 décembre 2010 et notifié au titulaire le 6 décembre 2010, entre :

**La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix**

CS 40868

13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

**d'une part,**

et,

**Le groupement conjoint non solidaire :**

**J.P. BERNARD**, Architecte d.p.l.g.Mandataire

3 bd Aristide Briand

13100 AIX EN PROVENCE

**J. DURAND**, Architecte d.p.l.g.

3 bd Aristide Briand

13100 AIX EN PROVENCE

**B.E. SETOR**

350 av. du Club Hippique

Le Présidium A

13090 AIX EN PROVENCE

**d'autre part,**

**Marché n°: 10M083**

**Date de notification du marché complémentaire :**

**06 décembre 2010**

**Montant€ HT du marché initial compris avenant n°1 :**

**51 200,00**

## **EXPOSE DES MOTIFS**

En sa séance du 10 novembre 2010, le Bureau Communautaire a approuvé le marché complémentaire au marché de Maîtrise d'œuvre confié à l'équipe Bernard/Durand/Setor pour la réhabilitation de la Chapelle des Pénitents Blancs en une extension du musée Granet.

Le marché complémentaire confiait à l'équipe de maîtrise d'œuvre la mission relative à la restauration du site en réponse aux prescriptions émises par le service de conservation des monuments historiques concernant notamment le traitement des façades et de la toiture de l'édifice.

Par délibération du 19 mai 2011 le Bureau Communautaire approuvait un avenant n°1 à ce marché arrêtant le coût prévisionnel des travaux à 650 000 € HT (valeur décembre 2010), consécutif à la mise en œuvre de l'Avant Projet Définitif de l'opération.

### **ARTICLE 1 : AVENANT N° 2**

Le présent avenant n°2 a pour objet de prendre en compte la modification de personnalité juridique intervenue dans la personne du co-traitant SETOR, en effet, par courrier en date du 14 janvier 2013 la CPA a été saisie de la dissolution attribution avec transmission universelle de patrimoine de la société SETOR S.A.S au profit de sa société mère, la société SNC – Lavelin S.A.S. Cette dernière reprend donc les droits et obligations souscrits par SETOR S.A.S au titre du marché sus mentionné.

La société SNC-Lavalin fournit l'ensemble des documents et renseignements attestant de sa capacité à exécuter le marché ainsi qu'un nouveau RIB. Elle est à jour de ses obligations fiscales et sociales.

Le présent avenant a donc pour objet de permettre la continuation du marché.

### **ARTICLE 2 : MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS**

L'acte d'engagement initial est modifié comme suit :

#### Article 4 Paiement :

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes ci-après :

Ouvert au nom de : SETOR

Numéro de compte 000 202 65401 Clé : 47 Code banque 15899 Code guichet : 07985

Établissement : CREDIT MUTUEL

est modifié comme suit :

#### Article 4 - Paiement

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes ci-après :

*Ouvert au nom de : SNC LAVALIN SAS*

Numéro de compte 00010316894 Clé : 23 Code banque 30004 Code guiche : 02484

Établissement : BNP PARIBAS

#### Paiement des prestations

Les prestations dues au titre du présent marché seront rémunérées dans les conditions fixées au marché. Le paiement des sommes dues au co-traitant se fera sur le compte bancaire de la société SNC LAVALIN SAS compte ouvert auprès de l'établissement bancaire BNP PARIBAS

#### **ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DU NOUVEAU TITULAIRE DU MARCHE**

La société *SNC LAVALIN SAS* s'engage à exécuter les prestations dans les conditions de délai, prix, consistance et qualité telles que définies au marché et dans ses avenants.

Fait à

, le

Fait à Aix en Provence, le

Pour le titulaire

Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président délégué à la culture

**Jean BONFILLON**

**2013\_B099**

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché n° 10M083 relatif à un marché complémentaire de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation de la Chapelle des Pénitents Blancs - Extension du Musée Granet - Modification de la personnalité juridique du co-traitant.**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

**12 MARS 2013**